



AMÉLIORER & ADAPTER VOTRE HABITAT

Quels travaux sont concernés ?

Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées

Remplacement de la baignoire par une douche, monte-escalier, aménagement de pièces en rez-de-chaussée, rampe d'accès...

Les travaux de rénovation des logements dégradés : un projet global

Electricité, assainissement, plomberie, sanitaires, chauffage, peinture au plomb...

Les travaux de rénovation ou de création de logements locatifs

Rénovation globale, sortie de vacance, transformation d'usage...



A qui s'adressent les aides financières ?

Vous êtes propriétaire occupant

C'est votre résidence principale, actuelle ou future. Le niveau de vos ressources ne doit pas dépasser les plafonds définis par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou qui est inoccupé

Vous vous engagez à louer votre logement rénové pour une durée minimum de 6 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé. Les subventions varient en fonction du type de travaux à réaliser.

Les conditions générales d'attribution :

Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans.

Attention : ne commencez pas vos travaux avant le dépôt de la demande de subvention.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, qualifiés RGE pour les travaux de rénovation énergétique.

Les travaux doivent respecter le règlement d'urbanisme de votre commune.



De multiples avantages :

Améliorez les performances énergétiques de votre logement pour faire des économies durables.

Adaptez votre logement pour continuer à y vivre.

Rénovez votre bien pour le mettre en location.

Réhabilitez votre bien immobilier pour valoriser votre patrimoine.

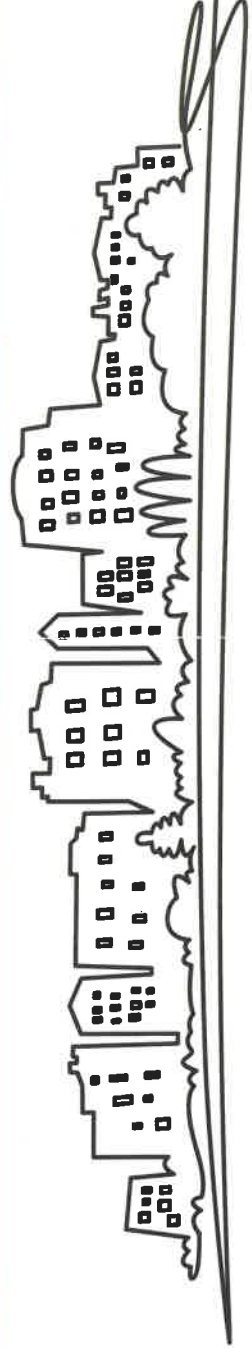
Ne tardez pas à en profiter !

Cette opération est mise en place pour une période de 5 ans (jusqu'en novembre 2027)

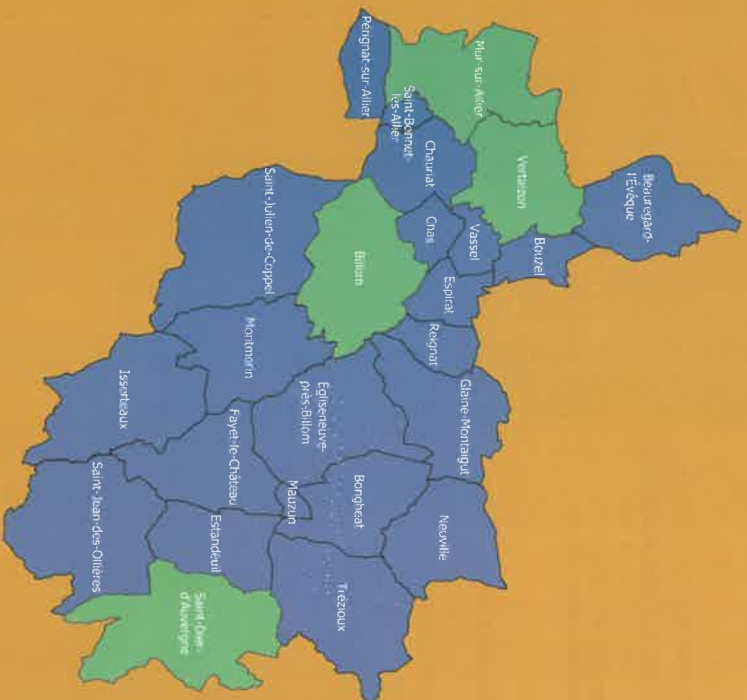
La marche à suivre

La Communauté de Communes a désigné un prestataire pour vous aider dans vos démarches, c'est l'équipe de SOLIHA Loire Puy-de-Dôme.

Apportez votre projet, elle étudiera son éligibilité au dispositif. Si il l'est, elle se rendra chez vous pour vous conseiller, vous accompagnera gratuitement dans le montage de votre dossier et vous donnera tous les détails pour mener à bien votre demande de subventions.



Le programme de subvention concerne toutes les communes de Billom Communauté :



 Lieux des permanences



Besoin d'être accompagné ?

Rénov'actions63

LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

Tel. 04 73 42 30 72

www.renovactions63.fr

ETAPE 1 : Contactez Rénov'actions63 afin de vérifier l'éligibilité de votre projet

ETAPE 2 : Vous êtes orientés vers le dispositif adapté à votre projet MaPrimeRénov' ou le dispositif de l'OPAH

Si vous pouvez bénéficier des aides de l'OPAH N'hésitez pas à venir rencontrer les conseillers de SOLIHA Loire Puy-de-Dôme :

Tous les 2^{ème} mercredi du mois :

- **BILLOM, en mairie, rue Carnot**

Tous les 4^{ème} mardi du mois :

Le matin

- **SAINT-DIER, en Mairie, 41 rue de l'Octroi**

L'après-midi, en alternance

- **DALLEY, en Mairie, 3 rue de la Porte-du-Vent**

- **VERTAZON, en Mairie, 2 place de la Mairie**

Uniquement sur réservation :

<https://tinyurl.com/PermanencesSOLIHA>

Un accompagnement technique et administratif assuré par :

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

LOIRE - PUY DE DÔME

SOLIHA Loire Puy-de-Dôme

Tel. 04 51 00 91 11

contact@solihg-63.fr

<https://loirepuydedome.solihg.fr/>

En partenariat avec :

 Agence nationale de l'habitat
ANAH

www.anah.fr
0808 800 700

 Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 PROCIVIS

BESOIN DE TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ?



un accompagnement gratuit

des aides financières



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

 **BILLOM**
Communauté